

Ce document, mis gratuitement à disposition sur le site www.quelsdroitsfacealapolice.be, est l'un des **15 outils** proposés dans l'ouvrage **Quels droits face à la police ?**, manuel juridique et pratique, par Mathieu Beys, disponible pour 24 euros dans les bonnes librairies et sur le site de **Jeunesse & droits** www.jdj.be/librairie/index.php ou **Couleur livres** www.couleurlivres.be/html/commande.php. Acheter ce livre contribue à améliorer l'information gratuite sur le site !

Cet extrait est en principe à jour au **1er septembre 2014**. En vue d'améliorer ce manuel, merci d'envoyer toute jurisprudence pertinente, remarque, critique à l'adresse info@quelsdroits.be.

555 – Demande de reconsidération en cas de refus d'accès explicite ou implicite à un document administratif

Nom, Prénom.....
Adresse.....
(Téléphone).....
(e-mail).....

Mme / M.
Chef de corps de la zone de police de
..... (www.infozone.be)
ou Bourgmestre
ou Commissaire général de la police
fédérale
ou Ministre de l'Intérieur

Par e-mail, lettre, fax ou recommandé

.....(lieu), le(date)

Madame, Monsieur le Chef de corps, le Bourgmestre, le Commissaire général, le Ministre

Concerne : Demande de reconsidération d'un refus d'accès à des documents administratifs

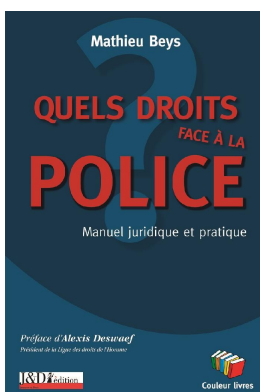
Suite à votre décision de refus du / N'ayant pas reçu de réponse de votre part à ma demande d'accès dans les 30 jours (cette absence étant considérée comme un refus), je vous demande de reconsidérer votre décision et de m'accorder l'accès aux documents administratifs suivants :

1 / 2

- CONDITIONS D'UTILISATION -

L'utilisation et la modification de ce document sont libres aux conditions suivantes :

- 1 - Chaque utilisateur est entièrement responsable de son utilisation et de ses conséquences (ni l'auteur ni l'éditeur ne pourront être mis en cause, notamment en cas de modification de la réglementation) ;
- 2 - Toute utilisation lucrative ou commerciale (revente...) de ce document est interdite ; les professionnels peuvent facturer à leurs clients uniquement la plus-value produite par leur travail personnel ;
- 3 - Le présent paragraphe sera intégralement reproduit à chaque reproduction ou utilisation.



-
..... ;
-
..... ;
-
..... ;

Il est particulièrement important pour moi de pouvoir consulter ces documents pour les raisons suivantes :
.....

Je souhaite que ces documents soient communiqués à moindre frais, de préférence par courrier électronique à l'adresse (conformément à l'AR du 17 août 2007 fixant le montant de la rétribution due pour la réception d'une copie d'un document administratif ou d'un document qui contient des informations environnementales). Si vous ne disposez pas des documents sous forme électronique, je reste bien entendu à votre disposition pour convenir d'autres moyens de communication ou de consultation afin de limiter les frais.

Si des parties de ces documents sont couvertes par des exceptions particulières, je vous remercie de m'en communiquer toutes les parties non visées par les exceptions.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse rapide. Conformément à l'art. 8 § 2 de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration (ou à l'art. 9 § 1^{er} de la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes), j'adresse ce jour également une demande d'avis à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame / Monsieur le Chef de corps, le Commissaire général, le Ministre l'assurance de ma considération distinguée.

Nom, Prénom....., Signature